

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE GARDE AMIS INC.	Numéro de permis 2010435	Date d'inspection Le 08 mai 2024	
Nom de l'établissement Club Ste-Thérèse 2		Numéro de téléphone (506) 855-7417	
Adresse 500 rue Notre-Dame Dieppe NB E1A 5C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspecteur est sur les lieux en après-midi. Il observe les enfants jouer des jeux libres tels que du badminton, mini hockey, des jeux de société ainsi que des enfants qui fabriquent des bracelets.

Certains enfants font une activité dirigée, soit de préparer des balles antistress.

Aucune non-conformité ne fut observée durant l'inspection.
Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 mai 2024

Date

original signé par
Trinity Mccaffery

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 mai 2024

Date